



BP N°30 66750 Saint Cyprien

[www.aquasportsaintcyprien.fr](http://www.aquasportsaintcyprien.fr)



Ecole de natation  
Perfectionnement adulte  
Perfectionnement ados  
Compétition

Ecole de Triathlon  
Initiation triathlon loisir adultes  
Compétition triathlon adultes  
Section triathlon féminine

## CONTRAT DE LOCATION VELO

Entre d'une part L'association Aquasports type loi 1901 organisme d'intérêt général  
Représenté par son président M : M. Gilles Rigail

D'autre part emprunteur du matériel, ci-après désigné l'emprunteur",  
Représenté par

### *Il est convenu et décidé ce qui suit :*

#### **1. Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de location d'un vélo pour faciliter la pratique de l'activité triathlon au sein de l'association.

#### **2. Coût location / dépôt de garantie**

L'emprunteur s'engage à verser la somme de 200 € pour la saison sportive du  
1 septembre 2019 au 31 août 2020

L'emprunteur devra verser à l'association le jour de la prise de possession du vélo une somme de mille trois cent euros à titre de dépôt de garantie pour répondre du vol ou des dégâts qui pourraient être causés à l'objet emprunté.

Le dépôt de garantie sera restitué au retour du matériel après vérification de l'état du vélo.

#### **3. Etat du matériel**

Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel et feront l'objet d'un pointage en fin de location.

L'emprunteur s'engage à entretenir selon l'usage.

Etat du matériel à la mise à disposition :

Type de vélo :

Velo route CAAD Alu / taille

Etat du matériel à la mise à disposition

Neuf  Etat Neuf  Réparations à effectuer  changement pneus

Autres.....

Contrôle du matériel fin de saison

L'emprunteur s'engage à effectuer une visite de contrôle auprès d'un spécialiste en fin de saison et éventuellement de remise en état du vélo si nécessaire.

#### **4 Conditions générales et responsabilités**

L'emprunteur devra impérativement prendre rendez-vous avec le propriétaire du matériel pour la prise de possession.

Le matériel devra être testé en présence des deux parties pour vérifier son bon état de fonctionnement. Cela implique que L'emprunteur accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, L'emprunteur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.

L'emprunteur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

L'emprunteur reconnaît expressément être le seul gardien du matériel prêté durant l'intégralité du contrat, il ne pourra ni prêter ni sous-louer le matériel.

Sa responsabilité s'étend Le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du matériel.

Il s'engage à ce titre à exercer un contrôle effectif et exclusif sur le matériel. Il est donc conseillé à l'emprunteur de placer le matériel en sécurité afin d'éviter tous risques de vol, vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels, etc.

L'emprunteur déclare et est réputé disposer de toutes les informations concernant les précautions et règles de sécurité liées à l'utilisation du matériel et posséder les aptitudes, à l'utilisation adéquate et prudente du matériel.

Il lui appartient de compléter si nécessaire son information. L'emprunteur sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.

#### **5 Assurance / vol**

L'emprunteur s'engage à souscrire soit par l'intermédiaire de la licence FFTRI ou l'assurance de son choix l'option assurance vélo.

L'emprunteur s'engage à entreposer le vélo dans un local sécurisé et couvert contre le vol.

#### **6 Litige**

Les litiges sont présentés au comité directeur de l'association.

Après avoir entendu L'emprunteur les conclusions sont notifiées par écrit.

Les réparations feront l'objet d'un devis auprès d'un magasin spécialisé.

L'emprunteur pourra demander un devis de contrôle auprès d'un magasin spécialisé de son choix.

Après avoir entendu L'emprunteur les conclusions seront notifiées par écrit par lettre recommandée et applicables dans le délai demandé.

***A Saint Cyprien le 1 septembre....2019 fait en deux exemplaires***

***Signature précédée de la mention « lu et approuvé »  
L'emprunteur***

***Représentant de l'association***